



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

71-2025 : convention de partenariat 2025 - Centre social et culturel Edouard Bantigny – Maison Sport santé

Action sociale		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
69	51	56
Date de la convocation		
Jeudi 5 juin 2025		

SEANCE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies-le-Grand après convocation légale, sous la présidence de Jean-Pierre Mazingue.

Titulaires présent(e)s : Francine CAUCHETEUX à partir de la délibération n°58, Chantal SCHWARTZ, Danièle DRUESNES, Philippe SARRAUTE, André DUCARNE, Bertrand FLAMENT, Jean-Marie COUSIN, Christophe LEGROUX, Pierrette GUIOST, Hélène DUMORTIER à partir de la délibération n°55, Gautier MEAUSOONE à partir de la délibération n°57, Denis LEFEBVRE, Benoît GUIOST, Carine FREHAUT, Sabine KOLASA, Alain GERARD, Nicolas RUTER, Yves LIENARD, Anthony VIENNE, Philippe EUSTACHE, Delphine PERTUSON, Stéphane LATOUCHE, Catherine HENNEBERT, François ERLEM, Francis DUPIRE, Nathalie MONIER, Marie-Sophie LESNE jusqu'à la délibération n°67, Amar GOUGA à partir de la délibération n°58, Martine LECLERCQ, Jean-Claude BONNIN, Alain MICHAUX, Dominique QUINZIN, François RONCHIN, Jean-Louis BAUDEZ, Valérie COCHEZ, Jean-Pierre MAZINGUE, Roxane GHYS, Vincent DUSSART, David BEAUMONT, Anita LEFEVRE, Claude BLOMME, Eric HIROUX, Patrick PIANA, Zahra GHEZZOU, André FREHAUT, Olivier YZANIC, Romain MAGY

Suppléant(e)s présent(e)s : Brigitte ADAM pour Henry-Louis BOURGEOIS, Marie-Pierre SORIAUX pour Georges BROXER, Christian DOTTE pour Yohan LECERF, Christian BASSEZ pour Thierry SOSZYNSKI, Elio PELINI pour Chantal JACMAIN

Absent(e) (s) ayant donné pouvoir à un conseiller :

René QUINZIN ayant donné procuration à Chantal SCHWARTZ, Dominique FONTAINE ayant donné procuration à André FREHAUT, Marie DUBOIS ayant donné procuration à Marie-Sophie LESNE, Freddy DOLPHIN ayant donné procuration à Christophe LEGROUX, Jean-Noël BRICHANT ayant donné procuration à Jean-Pierre MAZINGUE, Frédéric ROMAIN ayant donné procuration à Eric HIROUX

71-2025 : convention de partenariat 2025 - Centre social et culturel Edouard Bantigny – Maison Sport santé

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

L'accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie est un objectif de santé publique pour tous. La pratique d'un sport, même à intensité modérée, permet de prévenir les risques liés à la sédentarité mais aussi de lutter contre de nombreuses pathologies chroniques (obésité, hypertension artérielle) et des affections de longue durée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète...).

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le ministère des Solidarités et de la Santé ont créé le programme des Maisons Sport-Santé (MSS) en 2019. Ce dispositif d'accompagnement à l'activité physique s'adresse aux :

- Personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent se remettre à l'activité physique avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être ;
- Personnes souffrant d'affections de longue durée à des fins de santé, de bien-être, ainsi qu'à des fins thérapeutiques, nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin ;
- Personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquelles l'activité physique et sportive est recommandée.

Les Maisons Sport-Santé permettent à ce public prioritaire mais aussi toutes les personnes qui le souhaitent d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport afin de suivre un programme sport-santé personnalisé susceptible de répondre à leurs besoins particuliers et ainsi leur permettre de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

Réunies dans un réseau national du sport-santé, les Maisons Sport- Santé représentent une grande variété de structures : collectivités territoriales, centres hospitaliers, associations sportives, établissements publics, espaces digitalisés ou encore structures itinérantes.

Dans le cadre de sa compétence Action sociale, le Pays de Mormal a engagé dès 2021 une réflexion collaborative sur la création d'une Maison sport santé à l'échelle intercommunale. Ce projet est co-piloté par le Pays de Mormal, le Centre Hospitalier de Le Quesnoy et le Centre social et culturel Edouard Bantigny. Ce dernier s'est engagé au portage de la Maison sport santé en Pays de Mormal dont le lancement est prévu à l'automne 2025.

La mise en place de l'organisation de la future Maison Sport-Santé est actuellement en cours dans le cadre du chantier « Vie sociale » de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il réunit les acteurs locaux issus des domaines de la santé, de l'activité physique et sportive, de l'activité physique adaptée, de l'animation de la vie sociale, ainsi que de la prévention de la perte d'autonomie. Ils contribuent ainsi à l'élaboration d'une offre globale en matière de sport-santé, visant à garantir un accès équitable et coordonné pour l'ensemble des habitants du territoire.

Afin de soutenir la structuration et le lancement de la Maison sport santé, il est proposé d'attribuer au Centre social et Culturel Edouard Bantigny une subvention de 5 268 € pour l'année 2025.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

Décide :

- D'autoriser le président à signer la convention relative à la Maison sport santé 2025 avec le Centre social et culturel Edouard Bantigny,
- D'attribuer une subvention de 5 268 € au Centre social et culturel Edouard Bantigny
- D'autoriser le président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré le 11 juin 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE

Communauté de Communes

le secrétaire

François ERLEM


Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 059-200043321-20250611-71_2025BDEL-DE